

Délibération n°33/2026
COMITÉ SYNDICAL DU 26 MAI 2026

Le comité syndical, légalement convoqué le 19 mai 2026, s'est réuni le mardi 26 mai 2026, en séance publique au siège de Bayeux Intercom à Bayeux – salle des assemblées à 17h00.

Membres titulaires en exercice : 31
Membres suppléants en exercice : 31
Membres titulaires présents : 28
Membres suppléants présents : 1

ÉLU(E)S TITULAIRES : 11			
ISIGNY OMAHA	Noms	PRÉSENT(E)S	ABSENT(E)S
	BASNIER Joëlle	X	
	BENFEGHOUL François	X	
	BERTIER Guillaume	X	
	CHICOT Alexandre	X	
	COURCHANT Albert	X	
	FURDYNA Hubert	X	
	PESQUEREL Yohann	X	
	POTTIER David	X	
	SEGOUIN Jérôme		X
	THOMINES Patrick	X	
	TUVÉE Benoît	X	

ÉLU(E)S SUPPLÉANT(E)S : 11			
ISIGNY OMAHA	Noms	PRÉSENT(E)S	ABSENT(E)S
	BOULARD Françoise		
	CHICOT Guillaume		
	DIMITRI Bruno		
	EVARISTE Thomas		
	GRARD JORAND Brigitte		
	HEBERT Noemie		
	LEFIEUX Hervé		
	MARTRAGNY Sylvain		
	MOULIN Antoine		
	ROUYER Florent		
	SCELLES François		

ÉLU(E)S TITULAIRES : 11			
BAYEUX INTERCOM	NOM	PRÉSENT(E)S	ABSENT(E)S
	BION HETET Carine	X	
	BROUZES Richard	X	
	DE BOURGOING Louis	X	
	DE SAINTIGNON Olivier	X	
	DUBOSQ Thierry	X	
	DUMAS Samuel	X	
	GAUTIER LAIR Guillaume		X
	LEPOULTIER Mélanie	X	
	MARIE Aurélien	X	
	TANQUEREL Arnaud	X	
	VAN ROYE Christophe		X

ÉLU(E)S SUPPLÉANT(E)S : 11			
BAYEUX INTERCOM	NOM	PRÉSENT(E)S	ABSENT(E)S
	ANDRÉ Aurélien	X	
	ANFRIANI Lou		
	BROCHET Pierrick		
	COQUEL Christophe		
	FOUCHER Éric		
	GOSSELIN Christophe		
	GOUENARD Pascal		
	HAMEL Bruno		
	LECUIR Damien		
	MEZERETTE Denis		
	MORINEAU Axelle		

ÉLU(E)S TITULAIRES : 09			
SEULLES TERRE ET MER	Nom	PRÉSENT(E)S	ABSENT(E)S
	BEAUVAIS Jean-Christophe	X	
	COUILLARD Didier	X	
	GUIMBRETIERE Hervé	X	
	LAVARDE Patrick	X	
	LECOUTURIER François	X	
	LEMARCHAND Sophie	X	
	ORIEULT Colette	X	
	OZENNE Thierry	X	
	SARTORIO Virginie	X	

ÉLU(E)S SUPPLÉANT(E)S : 09			
SEULLES TERRE ET MER	Nom	PRÉSENT(E)S	ABSENT(E)S
	BOUVET Gabriel		
	BUHOT Florence		
	DAUXAIS Guillaume		
	DULLIAND Jacques		
	GUINOT-DELERY Pierre		
	LABBEY Philippe		
	LESERVOISIER Daniel		
	THIBERGE Pascal		
	VILLECHENON Richard		

Objet : Désignation d'un(e) délégué(e) à Normandie Filière Algues

Depuis son adoption en décembre 2020 pour la période 2020-2026, Ter' Bessin coordonne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bessin qui repose sur 4 axes :

- Axe I : Sobriété énergétique,
- Axe II : Approvisionnement en énergie,
- Axe III : Exemplarité du territoire,
- Axe IV : Adaptation.

En fonction des sujets (et des compétences associées), les thèmes d'actions sont majoritairement traités par Ter' Bessin ou par les EPCI eux-mêmes, le syndicat mixte restant, dans tous les cas, le coordinateur et référent de l'ensemble.

Plus spécifiquement, Ter' Bessin porte la mise en œuvre de 32 actions dont, notamment, des actions de mise en réseau du Bessin avec quelques partenaires ciblés sur des domaines d'expertise : l'ANBDD (environnement), ATMO Normandie (qualité de l'air), le SDEC Energie (efficacité énergétique), la chambre d'agriculture de Normandie (agriculture, alimentation, bois et sols) ou encore Normandie Énergies (énergies renouvelables).

Dans ce cadre, suite à une présentation réalisée le 26 novembre 2024 en comité syndical par l'association NFA – Normandie Filière Algues, les élu(e)s de Ter' Bessin ont souhaité adhérer à cette association loi 1901, au sein du collège n°3 « territoires ».

En effet, le développement d'une filière locale de valorisation des algues (*intrant agricole, énergie renouvelable, alimentation, matériaux...*), en particulier celles échouées sur les plages normandes, semblent complémentaire des objectifs du PCAET du Bessin (*production d'énergies renouvelables, filières courtes, économie circulaire, alimentation, agriculture...*).

Ter' Bessin participe aux 4 axes développés par l'association NFA, en particulier l'axe 1 « Animation et coordination de la filière Algues Normandes » :

- Partager une ambition stratégique sur la filière Algues Normande
- Mettre en réseau sur le territoire et créer une communauté dynamique
- Promouvoir la filière algues Normande
- Favoriser l'émergence de projets collaboratifs sur le territoire
- Favoriser le développement économique et l'accompagnement
- Préserver la ressource

Il convient, pour l'assemblée, de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) à Normandie Filière Algues.

Le Président invite les membres du Conseil Communautaire à faire acte de candidature et rappelle que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (L. 2121-21 CGCT) mais de recourir au vote à main levée (scrutin uninominal par siège à pourvoir : si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu).

Proposition :

Annonce des candidat(e)s :

- M. TUVÉE Benoît

Vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE :

De désigner M. TUVÉE Benoît en tant que délégué(e) à Normandie Filière Algues

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

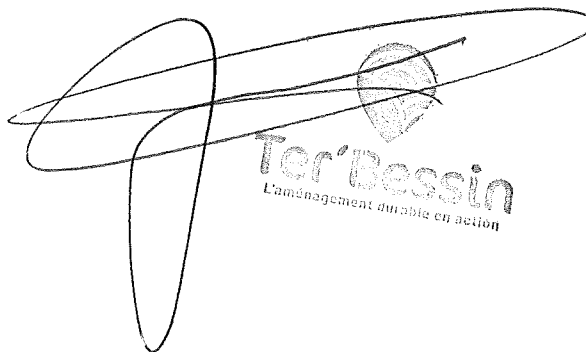
- Adopté à majorité
- Adopté à l'unanimité
- Non adopté

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite du rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 s'applique : recours dans un délai de cinq jours.

**Pour extrait conforme,
Fait à Bayeux, le 26/05/2026**

**Le Président,
M. Ozenne**



Ter'Bessin
L'aménagement durable en action